

Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Territoire du Yukon, Territoire du nord-ouest (un projet multi-provincial)

Projet : Programme de conservation des habitats de la région boréale de l'Ouest et des prairies et prairies-parcs du Canada 2010-3

Endroits : Prairies canadiennes, prairies-parcs et forêts boréales de l'Ouest de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest

Cessionnaire : Canards Illimités Canada

Personne-ressource : Pat Kehoe, p_kehoe@ducks.ca, 780-489-2002

Partenaires financiers : Ducks Unlimited Inc., USDA Forest Service, Environnement Canada, Programme de conservation des zones naturelles d'Environnement Canada, gouvernements des provinces et des territoires, autres contributeurs canadiens

Approbation du financement : 9 juin 2010

Subventions en vertu de la NAWCA : 17 840 887 \$

Fonds de contrepartie : 17 840 887 \$

Autres contributions : 13 644 500 \$

Plan conjoint : Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP)

RCO : 6 et 11

Le programme de conservation des habitats de la région boréale de l'Ouest et des prairies et prairies-parcs du Canada de Canards Illimités Canada (CIC) conservera les habitats de terres humides et ceux des hautes terres associées dans les régions visées afin d'en maximiser les avantages pour la sauvagine nicheuse, en mue et en halte migratoire, et pour les autres oiseaux migrateurs connexes. Le programme marque une autre étape de l'engagement pluriannuel à long terme qui consiste à atteindre les objectifs d'habitat et de population de la sauvagine prévus par le PCHP, qui s'inscrit dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Les objectifs visant particulièrement les habitats sont énoncés dans le plan de mise en œuvre du PCHP (2007-2012). Bien que les activités du projet de protection des terres humides continuent de dominer, CIC consacre également beaucoup d'efforts à influencer l'établissement des politiques gouvernementales reliées aux terres humides.

Les programmes de CIC portant sur les habitats en terres humides continuent de tabler sur les connaissances scientifiques de pointe du continent et sur de nouveaux partenariats stimulants. Trois nouveaux partenariats importants sont décrits dans cette proposition. 1) Les gouvernements du Yukon et des Vuntut Gwitchin annoncent la protection de 3,1 millions d'acres dans la région de la plaine Old Crow au Yukon. 2) Canards Illimités et Bayer CropScience mettent sur pied le programme « Winter Cereals: Sustainability in Action » (Les céréales d'hiver : la pérennité écologique à l'œuvre) visant à augmenter la production du blé d'hiver en Amérique du Nord. 3) À la suite de la recherche effectuée par CIC dans la région de Broughton Creek au Manitoba, le gouvernement du Manitoba a annoncé la mise sur pied du « Wetland Restoration Incentive Program » (programme incitatif pour la restauration des terres humides), en partenariat avec CIC et la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba.

Les 17 840 887 \$ en subventions de la NAWCA de même que les 17 840 887 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 13 644 500 \$ seront principalement utilisés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces fonds serviront à protéger environ 227 677 acres additionnelles, avec des aménagements prévues sur les 43 286 acres d'habitat récemment protégées, ainsi qu'à gérer 4 566 646 acres d'habitat.

Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador (un projet multi-provincial)

Projet : Canards Illimités Canada – Plan conjoint des habitats de l’Est pour la conservation des terres humides 2010-3

Endroits : Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador

Cessionnaire : Canards Illimités Canada

Personne-ressource : Deanne Meadus, d_meadus@ducks.ca, 902-667-8726

Partenaires financiers : Environnement Canada, Programme de conservation des zones naturelles d’Environnement Canada, ministère des Richesses naturelles de l’Ontario, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs du Québec, Fondation de la faune du Québec, fonds de partenariat pour la conservation de l’habitat dans les provinces de l’Atlantique, province du Nouveau-Brunswick, province de l’Île-du-Prince-Édouard, province de la Nouvelle-Écosse, province de Terre-Neuve-et-Labrador, propriétaires terriens privés, Habitat faunique Canada, Compagnie minière IOC, Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick

Approbation du financement : 9 juin 2010

Subventions en vertu de la NAWCA : 4 126 607 \$

Fonds de contrepartie : 4 126 607 \$

Autres contributions : 6 273 100 \$

Plan conjoint : Plan conjoint des habitats de l’Est (PCHE)

RCO : 7, 8, 12, 13 et 14

Le PCHE assure un habitat essentiel pour une variété d’espèces sauvagines prioritaires; un éventail de mesures de conservation seront prises dans le but de créer des conditions d’habitat qui, avec le temps, créeront des paysages capables de subvenir aux besoins de 1,81 million d’équivalents-couples reproducteurs de sauvagine (1,53 million d’équivalents-couples reproducteurs des espèces sauvagines prioritaires). La proposition 2010-3 marque une autre étape de l’engagement pluriannuel des partenaires du PCHE qui consiste à mettre en place des mesures de conservation de l’habitat de la sauvagine dans les six provinces de l’est du Canada. La proposition s’inspire des plans de mise en œuvre du PCHE qui tiennent compte de l’orientation fournie par le comité du plan du PNAGS. Plus particulièrement, la proposition répond au besoin d’améliorer des liens entre : 1) les facteurs limitant la production de sauvagine et les mesures de conservation, et 2) les activités de conservation et les objectifs en matière de population de sauvagine. Les mesures de conservation amélioreront et maintiendront la qualité et la quantité des habitats pour les espèces de sauvagines prioritaires nicheuses, en halte migratoire et en hivernage. Les activités qui contribuent à la conservation de l’habitat (protection, intendance et politique) sont essentielles pour le maintien de niveaux de population actuels. Les activités d’aménagement visent les principaux facteurs qui limitent la survie des canetons et les taux d’établissement de la sauvagine nicheuse, et sont essentielles pour éliminer le déficit de 222 434 équivalents-couples reproducteurs. Une nouveauté dans cette proposition, les gouvernements de l’Ontario et du Québec entreprennent tous les deux des initiatives à grande échelle dans le Grand Nord ayant pour objectif de conserver 50 % des terres au nord du 49^e parallèle. Dans le PCHE du Canada atlantique, les partenaires ont établi un fonds de partenariat pour la conservation de l’habitat dans les provinces de l’Atlantique de 9 millions de dollars pour aider à financer la protection, la gestion et la reconstruction de plus de 50 000 acres de grands terres humides gérés. Les 4 126 607 \$ en subventions de la NAWCA, de même que les 4 126 607 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 6 273 100 \$ seront principalement utilisés dans les provinces de l’est du Canada. Ces fonds serviront à la protection d’environ 7 700 acres additionnelles, avec des aménagements prévues sur 4 639 acres d’habitat récemment protégées, ainsi qu’à la gestion de 975 347 acres d’habitat.

Colombie-Britannique (un projet)

Projet : Canards Illimités Canada – Plan conjoint intermontagnard canadien et Plan conjoint de la côte du Pacifique (2010-3)

Endroit : Colombie-Britannique

Cessionnaire : Canards Illimités Canada

Personne-ressource : Brad Arner, b_arnier@ducks.ca, 250-374-8307 poste 223

Partenaires financiers : Ducks Unlimited Inc., Environnement Canada, Programme de conservation des zones naturelles d'Environnement Canada, ministère de l'Environnement de la C.-B., B.C. Habitat Conservation Trust, autres contributeurs fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux

Approbation du financement : 9 juin 2010

Subventions en vertu de la NAWCA : 2 427 416 \$

Fonds de contrepartie : 2 427 416 \$

Autres contributions : 1 935 483 \$

Plans conjoints : Plan conjoint de la côte du Pacifique (PCCP) et Plan conjoint intermontagnard canadien (PCIC)

RCO : 5, 9 et 10

La proposition dans le cadre du PCCP et PCIC (2010-3) de Canards Illimités Canada met à profit le financement en vertu de la NAWCA et, par le biais de partenariats, réalise des projets de conservation de l'habitat fondés sur la science afin d'atteindre les objectifs du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Une combinaison d'activités de protection, d'aménagement, d'intendance et d'application des politiques portera sur les diverses menaces, les besoins des espèces, ainsi que les défis liés à la propriété et à la gestion des terres auxquels ces deux régions sont confrontées. Dans la partie du PCCP qui concerne la Colombie-Britannique, les activités de conservation continueront d'être concentrées sur les habitats de halte migratoire et d'hivernage qui permettent chaque année à plus d'un million de sauvagines de s'alimenter. Les estuaires et les terres basses agricoles dans les zones prioritaires seront particulièrement ciblés. En outre, les efforts de conservation porteront également sur les terres humides d'eau douce et l'habitat marin à proximité du littoral en raison de leur importance pour les haltes migratoires et l'alimentation des canards de mer. Dans le PCIC, les activités de conservation consisteront à soutenir les 1,6 million de sauvagines nicheuses et les 8 millions de sauvagines migratrices qui utilisent les habitats intermontagnards. Les efforts continueront de porter sur le maintien de la fonctionnalité des complexes de terres humides au sein des grands pâturages, et sur la protection des terres humides des grandes plaines inondables. Cette proposition oriente le financement en vertu de la NAWCA vers les activités de conservation des habitats qui soutiennent les populations de sauvagine, conformément aux objectifs généraux du PNAGS. Les éléments nouveaux ou élargis dans cette proposition pour le PCCP consistent à concentrer davantage les efforts visant à répondre aux besoins énergétiques des canards de surface en hivernage dans une zone géographique restreinte, dans laquelle on assiste également à une augmentation importante des populations d'oies blanches, de cygnes trompettes et de bernaches du Canada résidentes. Les répercussions des changements climatiques, en particulier la montée du niveau de la mer sur la côte et les fluctuations dans les accumulations de neige dans la région intermontagnarde seront prises en compte dans la planification future du programme.

Les 2 427 416 \$ en subventions de la NAWCA, de même que les 2 427 416 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 1 935 483 \$ seront principalement utilisés en Colombie-Britannique. Ces fonds serviront à protéger environ 2 505 acres additionnelles, à aménager 7 100 acres d'habitat récemment protégées, et à gérer 201 445 acres d'habitat.

Québec (un projet)

Projet : CNC – Québec : Protection de l’habitat des terres humides et hautes terres associées 2010-3, Plan conjoint des habitats de l’Est

Endroit : Québec

Cessionnaire : Conservation de la nature Canada

Personne-ressource : Joël Bonin, joel.bonin@natureconservancy.ca, 514-876-1606 poste 224

Partenaires financiers : Friends of the Nature Conservancy of Canada Inc., Programme de conservation des zones naturelles d’Environnement Canada, gouvernement du Québec

Approbation du financement : 9 juin 2010

Subventions en vertu de la NAWCA : 500 000 \$

Fonds de contrepartie : 500 000 \$

Autres contributions : 725 000 \$

Plan conjoint : Plan conjoint des habitats de l’Est (PCHE)

RCO : 8, 12, 13 et 14

Conservation de la nature Canada (CNC) se spécialise dans la protection directe des terres privées, y compris les habitats des terres humides et des hautes terres associées qui sont essentiels pour la sauvagine migratrice et les autres espèces tributaires des terres humides. Par le biais d’une combinaison de dons de terres et d’acquisitions en fief simple, les terres humides sont protégées du drainage et de la dégradation, et les hautes terres associées sont protégées de la culture et du défrichement.

Suivant les hypothèses biologiques du dernier plan quinquennal de mise en œuvre du PCHE (2007-2012), les activités de protection, d’aménagement et de gestion dans cette proposition seront axées sur la préservation : 1) de l’habitat important de nidification et de migration, 2) de l’habitat de halte migratoire et de mue, et 3) de l’habitat d’hivernage pour la sauvagine, les oiseaux de rivage, les espèces d’oiseaux des prairies et celles qui vivent en colonie, ainsi que d’autres espèces de faune et de flore indigènes. Entre autres nouveaux éléments, cette proposition englobe les montagnes Blanches et les zones naturelles du bassin de la rivière Saint-Maurice; des écorégions clés en raison de leur couvert forestier contigu et de leurs réseaux hydrologiques bien développés, qui offrent un terrain important pour la reproduction et l’alimentation de la sauvagine.

En vertu de cette proposition 2010-3, CNC se concentrerait sur la protection de 1 450 acres d’habitat essentiel dans les terres humides et hautes terres associées. Les activités d’aménagement prévues comprennent la restauration du barrage Fullerton situé dans la zone naturelle des montagnes Vertes, laquelle a récemment montré une distorsion de fuite risquant d’entraîner la perte de terres humides. Les activités de gestion assureront la protection à long terme des propriétés protégées par CNC dans le cadre de cette proposition et des ententes antérieures en vertu de la NAWCA, et comprendront la création de plans et de comités de gestion au sein des nouvelles zones d’application des mesures de conservation, conformément aux plans de conservation des zones naturelles de CNC. Les activités d’intendance comprendront des campagnes de sensibilisation de la communauté afin de promouvoir l’engagement de la communauté et d’encourager les meilleures pratiques de gestion chez les voisins. Les activités de reconnaissance et de conception seront axées sur l’établissement de mesures de protection prioritaires et la promotion de pratiques de développement durable sur les terres adjacentes. Les 500 000 \$ en subventions de la NAWCA, de même que les 500 000 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 725 000 \$ seront principalement utilisés dans les écorégions des basses-terres du Saint-Laurent au Québec, des Appalaches septentrionales et de l’Acadie, et du sud des Laurentides. Ces fonds permettront de protéger environ 1 450 acres additionnelles, d’aménager 155 acres d’habitat récemment protégées, et de gérer 20 000 acres d’habitat.

Manitoba (un projet)**Projet** : Projet Potholes Plus**Endroit** : Manitoba, Canada**Cessionnaire** : Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba**Personne-ressource** : Tim Sopuck, tsopuck@mhhc.mb.ca, 204-784-4357**Partenaires financiers** : Delta Waterfowl Foundation, Environnement Canada, Habitat faunique Canada, province du Manitoba**Approbation du financement** : 9 juin 2010**Subventions en vertu de la NAWCA** : 500 000 \$**Fonds de contrepartie** : 500 000 \$**Autres contributions** : 690 000 \$**Plan conjoint** : Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP)**RCO** : 11

La région des fondrières située au centre de l'Amérique du Nord est l'une des régions les plus productives en ce qui a trait à l'habitat de la sauvagine. Les partenaires du programme Potholes Plus assurent la protection, l'aménagement, la gestion et l'intendance perpétuelles de l'habitat de terres humides et des habitats associées dans le cadre d'une initiative exhaustive et continue de conservation de l'habitat.

Les activités prévues dans cette proposition contribuent aux objectifs de conservation et de restauration de l'habitat énoncés dans le plan actuel de mise en œuvre du PCHP du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) (2007-2012), et accordent une attention particulière à la composante du plan de mise en œuvre pour le Manitoba. La principale activité dans cette proposition consiste à protéger à perpétuité 7 000 acres de terres humides et d'habitats associées. Cela viendra s'ajouter à une initiative appuyée par la NAWCA qui a vu le jour en 1998, lorsque la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba et la Delta Waterfowl Foundation ont commencé à instituer des servitudes de conservation perpétuelles dans les paysages ciblés par le PNAGS au Manitoba. Les habitats protégés abriteront au moins 16 espèces de sauvagine et 200 espèces d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres durant la nidification et/ou la migration. Outre le PNAGS, les activités dans cette proposition vont également dans le sens des objectifs pour d'autres piliers de conservation des oiseaux. L'achèvement de la restauration des terres humides et l'installation des tunnels de nidification pour la sauvagine dans le cadre de la présente proposition porteront des fruits en assurant une reproduction progressive de la sauvagine. Les activités d'intendance se concentrent sur les projets pilotes qui appliquent le concept « biens et services écologiques » pour la conservation des habitats.

Les 500 000 \$ en subventions de la NAWCA, de même que les 500 000 \$ en fonds de contrepartie et les autres contributions totalisant 690 000 \$ seront principalement utilisés au Manitoba. Ces fonds serviront à protéger environ 7 000 acres, avec des activités d'aménagement sur 200 acres, ainsi qu'à gérer 40 984 acres d'habitat.